

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 2614

présenté par  
M. Juvin et M. Forissier

-----

**ARTICLE 2**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« Euthanasie et suicide assisté ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

« J'ai compris que tout le malheur des hommes venait de ce qu'ils ne tenaient pas un langage clair »  
écrivait Albert Camus en 1947 (La Peste).

Le présent amendement vise donc à clarifier les termes utilisés dans le projet de loi, en introduisant les mots « suicide assisté » et « euthanasie ».